Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260321-2026_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Ille-et-Vilaine

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 21/03/2026

Date de la convocation
16/03/2026

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc ou nul : 0
Suffrages exprimés : 23

L'an 2026, le 21 Mars à 10:00, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, MM : BETIN Yves, DAVENEL Stéphane, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GENDRY Aymeric, LALOUE Didier, LAMBERT Julien, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : MM : GRANGER Dominique à Mme MORICE Marie-Christine, SCHWAB Gilles à M. FESSELIER Laurent

Secrétaire de séance : M. FESSELIER Laurent

2026-12	**Fixation du nombre d'adjoints**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,
Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints,
Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil,

Ce pourcentage donne pour la commune d'Etrelles un effectif maximum de 6 adjoints.

Pour information, 5 postes d'adjoints avaient été créés en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- de procéder à la création de 5 postes d'adjoints.

Le Secrétaire de séance,
M. FESSELIER Laurent

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES
35370 (Ille-et-Vilaine)
R.F.